

# Formation avalanche - 2 journées

## "Certification Hiver module 2 : Gestion du risque d'avalanche"



Votre **Guide, expert certifié**, vous propose de consolider et approfondir vos connaissances en participant au second module "**Gestion du risque d'avalanche**" certifiant. Tout ceci dans le but de mieux connaître le milieu dans lequel vous évoluez et d'en comprendre ses dangers (neige, vent, avalanches...). Lors de ce cours, vous apprendrez à **planifier vos sorties** en identifiant les **facteurs de risques** et en apprenant, sur le terrain, les comportements permettant de les diminuer.

**Objectif : faire de vous des skieurs de randonnée responsables !**

### Groupe :

- 1 à 8 participants
- votre guide UIAGM Cédric TARDIEU (Licence TARC7301) expert certifié Swiss Mountain Training.

**Niveau :** avoir assisté au module 1 « Sécurité et avalanches ».



Cédric TARDIEU - 8 rue des templiers, 38580 Allevard – tel : +33 6 03 90 81 50 – mail : [cedric@guidealpes.com](mailto:cedric@guidealpes.com)  
Guide de haute montagne UIAGM, [www.guidealpes.com](http://www.guidealpes.com) – BEES Escalade et canyon – [www.planetcanyon.com](http://www.planetcanyon.com)  
N° Siret 53205618100011 - Licence Guide UIAGM TARC7301 - N° Educateur sportif ED000000167663



ASGM -  
CERTIFICATION  
HIVER  
MODULE 2

# GESTION DU RISQUE D'AVALANCHE

INFORMATIONS  
POUR LE PARTICIPANT



## Les objectifs de la formation

- Réviser les connaissances du Module 1 « Sécurité & Avalanches »
- Savoir planifier sa sortie en montagne
- Approfondir tes connaissances liées au 3x3 (conditions - terrain - humain)
- Avoir été sensibilisé à la protection de la faune/flore
- Savoir estimer et mesurer la déclivité
- Savoir appliquer la méthode de réduction graphique
- Connaître les comportements permettant de réduire les risques
- Etre à même de réaliser une action de sauvetage

## Prérequis

Les participants au Module 2 « Gestion du risque d'avalanche » doivent avoir suivi le Module 1 « Sécurité & Avalanches » ou justifier d'une expérience préalable dans le domaine (CAS, J+S, expérience personnelle ...)

## Evaluation formative

A la fin du module tu devras pouvoir répondre à ces questions :

1. Qui est tu et quelles sont tes attentes ?
2. Lors de la mise en fonction du DVA, décris le déroulement du contrôle de groupe.
3. Quelles sont les informations importantes du bulletin d'avalanche actuel ?
4. En lien avec les informations récoltées sur la situation avalancheuse actuelle et sur la région où tu trouves, remplis la grille 3x3 le plus exhaustivement possible.
5. Quels sont les dangers auxquels tu t'exposes en dehors du domaine sécurisé et quelles mesures de précautions élémentaires peux-tu mettre en place pour réduire le risque lié à ces dangers ?
6. Que fais-tu en cas d'accident d'avalanche ?

## Certification

Au terme de ta formation, tu recevras une certification de formation au format « carte de crédit ». Tu pourras télécharger sur le site [www.4000plus.ch/swissmountaintraining](http://www.4000plus.ch/swissmountaintraining) les fiches « bulletin d'avalanche » et « planification de course ». Mais ne t'arrête pas en si bon chemin et n'hésite pas à faire appel à ton guide pour des formations plus complètes encore.

# Liste de matériel personnel

Textiles	
1 veste de type gore tex	<input type="checkbox"/>
1 doudoune en duvet	<input type="checkbox"/>
2 sous couches respirantes (1 manches longues et 1 manches courtes) + changes	<input type="checkbox"/>
1 pantalon de haute montagne et 1 collant	<input type="checkbox"/>
2 paires de chaussettes de montagne	<input type="checkbox"/>
Accessoires	
1 bonnet et 1 casquette	<input type="checkbox"/>
1 paire de lunette de soleil (catégorie 3) et 1 masque de ski	<input type="checkbox"/>
1 paire de gants chauds et une paire de gants légers	<input type="checkbox"/>
1 lampe frontale (chargée ou équipée de pile neuve)	<input type="checkbox"/>
1 sac à dos de 30l à 35l max (sac Airbag éventuellement)	<input type="checkbox"/>
Papier - crayon	<input type="checkbox"/>
Matériel d'orientation (cartes de la région, boussole, altimètre)	<input type="checkbox"/>
1 appareil photo (facultatif)	<input type="checkbox"/>
Pharmacie – parapharmacie individuelle	
Crème solaire indice 30/50 et stick à lèvres	<input type="checkbox"/>
Papier toilette et mouchoirs	<input type="checkbox"/>
1 petit nécessaire de toilette (nous vous conseillons de prévoir des boules Quies)	<input type="checkbox"/>
1 micro pharmacie de secours pour blessures (compeeds, antiseptique, 2 compresses) et migraine avec 1 couverture de survie	<input type="checkbox"/>
Alimentation	
Picnic de course (possible d'acheter en refuge)	<input type="checkbox"/>
Gourde d'eau (1,5 litres environ)	<input type="checkbox"/>
Matériel technique personnel (à louer)	
1 paire de chaussures de ski de randonnée	<input type="checkbox"/>
1 paire de ski de randonnée avec bâtons et couteaux	<input type="checkbox"/>
1 paire de peaux de phoque	<input type="checkbox"/>
Détecteur de victimes d'avalanches (DVA 3 antennes + fonction de marquage) avec piles neuves	<input type="checkbox"/>
Sonde (250 cm minimum) et pelle (solides !)	<input type="checkbox"/>
Moyen de communication (radio, téléphone)	<input type="checkbox"/>
Documents	
1 carte d'identité/passeport en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Carte Club Alpin Français (si membre)	<input type="checkbox"/>
Argent liquide (environ 150 euros). Attention au change pour les courses à l'étranger	<input type="checkbox"/>
1 permis de conduire	<input type="checkbox"/>
Équipement d'alpinisme (pris en charge par votre guide)*	
1 cordelette de 6mm de 5 mètres	<input type="checkbox"/>

\* Il est possible d'apporter votre matériel personnel.



# Tarifs

## Description de la prestation

**Encadrement par 1 guide, de 8 personnes, sur deux jours de formation**

Formation Swiss Mountain training Hiver module 2 - Gestion du risque d'avalanche

<b>Montant du stage pour le groupe</b>	<b>600 € *</b>
--	----------------

Acompte à verser (40%)	240 €
------------------------	-------

TVA non applicable – Article 239b du Code Général des Impôts

\* Ce prix correspond aux tarifs en vigueur exercés par les bureaux de guide locaux.

**Ce prix comprend** : votre encadrement parking-parking par un/des guide(s) UIAGM et le prêt du matériel d'alpinisme (cf. liste de matériel).

**Ce prix ne comprend pas** : vos frais de transports jusqu'au lieu de rendez-vous, les frais d'hébergement (nuitées en refuges, hôtel) ou encore de restauration (demi-pension, pension complète, boissons, repas du midi, snacks), de vous et de votre guide. La location du matériel personnel nécessaire à la pratique de l'activité reste à votre charge.

---

## Formulaire d'inscription

Nom :	Prénom :
Mail :	Téléphone :
Adresse :	J'effectue le règlement de l'acompte de 240 euros. Par chèque <input type="checkbox"/> Par virement <input type="checkbox"/>
Date :	Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »):

Pour réserver : compléter ce formulaire. Merci ensuite de l'envoyer, par courrier ou par mail à Cédric Tardieu (8 rue des Templiers, 38580 Allevard, France – téléphone : +33 6 03 90 81 50 - cedric@guidealpes.com). Merci de joindre à l'envoi les dates souhaitées et les conditions générales de vente datées et signées. Votre inscription ne sera effective qu'après réception de votre acompte.

# Conditions générales de vente



## Article 1 : Date d'effet

La réservation est effective à la date de signature par le client du formulaire d'inscription et des conditions générales de vente et, si cela est mentionné, par le versement d'un acompte du montant indiqué.

## Article 2 : Délai de rétractation

Le client bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la date de réservation des activités.

## Article 3 : Contenu des activités

Les guides s'engagent à encadrer les activités selon les normes de qualifications, les notions de sécurité, les principes pédagogiques et de progression adaptés à chaque participant, ainsi que l'effectif conforme aux règles de l'art. Il est IMPORTANT que dans le cadre de cette activité, chaque participant se munisse du minimum requis (cf liste de matériel). Les guides s'engagent à remplir toutes les obligations légales en vigueur (diplômes). Sur demande du client, ils devront fournir toutes les pièces justificatives nécessaires. Le client s'engage à ne présenter aucune contre-indication à la pratique des activités réservées. Il s'engage à avoir un matériel technique fonctionnant. Le client est averti qu'il est déconseillé d'emmener des objets de valeurs lors des activités. Les guides déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## Article 4 : Assurance

Les guides s'engagent à posséder une assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant l'encadrement des activités réservées. Sur demande du client, ils devront fournir toutes les pièces justificatives nécessaires. Chaque client s'engage à posséder une assurance responsabilité civile couvrant les activités à risques liées à la haute montagne (ski, ski hors-piste, freeride, héliski, ski de randonnée, escalade, alpinisme, cascade de glace, canyoning, etc.) et la dégradation ou perte du matériel technique prêté par vos guides. Chaque client s'engage également à posséder une assurance accident (rapatriement en hélicoptère, secours, recherche).

## Article 5 : Tarification des activités

Les guides s'engagent à communiquer clairement au client le montant des participations financières. Le tarif ne comprend pas le transport sur le lieu de rendez-vous, l'hébergement et les repas (personnels et du(des) guide(s)) durant l'activité. Ceux-ci restent à la charge du client. En cas de co-voiturage, le défraiement du conducteur se fera selon le barème kilométrique en vigueur entre les différents clients.

## Article 6 : Paiement des activités

Le client s'engage à régler les guides le jour des activités (déduction faite de l'éventuel acompte versé au préalable).

Retard de paiement : intérêts de 3 fois le taux d'intérêt légal (LME n° : 2008-776) et frais forfaitaire de 40,00 € (article D441-5 du Code du Commerce français)

## Article 7 : Clauses de désistement

La totalité des sommes versées sera restituée au client en cas d'annulation des guides (exemple : conditions météorologiques défavorables), sauf si des activités ou des dates de remplacement peuvent être trouvées, sur accord exclusif et préalable de toutes les parties.

80 % du montant total des activités sera facturé au client par les guides en cas de désistement du client 7 jours avant le premier jour des activités ou en cas de non présentation.

TVA non applicable – Article 239b du Code Général des Impôts (Français)

**En vous remerciant.**

**Date :**

**Signature (précédé de la mention "Bon pour accord") :**